

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 26 mars 2010 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Ordre du jour soumis à délibération du Conseil :

- ❖ Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2009 du budget communal.
 - Fonctionnement : 458 405 euros en dépenses et 541 490 euros en recettes, soit un excédent de 113 084 euros.
 - Investissement : 238 507 euros en dépenses et 283 377 euros en recettes, soit un excédent de 133 220 euros.
- ❖ Affectation des résultats du CA 2009. L'excédent de la section de fonctionnement est reporté en recettes au BP 2010 pour 30 000 euros en section de fonctionnement et 83 084 euros en section d'investissement. L'excédent de la section d'investissement est intégralement reporté au BP 2010.
- ❖ Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2009 du budget Eau et Assainissement.
 - Exploitation : 60 538 euros en dépenses et 60 069 euros en recettes soit un excédent de 4 641 euros affecté en exploitation au budget 2010.
 - Investissement : 14 916 euros en dépenses et 22 567 euros en recettes soit un excédent de 19 216 euros affecté en investissement au budget 2010.
- ❖ Taux des taxes communales. Le maire précise que le budget 2010 qui sera voté lors de la séance ne permet de dégager que 46 200 euros d'autofinancement prévisionnel. En section de fonctionnement, notamment avec le recrutement d'une employée à temps partiel pour renforcer l'encadrement des enfants à la cantine et au centre de loisirs (délibération du 4/12/09) les dépenses progressent plus que les recettes. Afin de maintenir le cap fixé en 2008 pour un autofinancement généré plus élevé tout en maîtrisant les dépenses communales, le maire propose de reconduire une hausse modérée des taux afin de ménager l'avenir. Le Conseil à la majorité adopte la proposition d'augmenter les taux de 4%.
- ❖ Vote du Budget communal 2010. Le maire rappelle que dans le contexte de crise économique, financière et sociale que nous traversons, le retour à une situation normale n'est pas pour cette année aux dires des spécialistes. L'élaboration du budget communal est difficile dans ces conditions. Les aides auxquelles peut prétendre la commune sont de plus en plus faibles. En section de fonctionnement, dotations et participations de l'Etat stagnent à 172 041 euros. Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire versées par Riom-Communauté restent inchangées par rapport à 2009 à respectivement 66 641 euros et 28 288 euros.

En investissement les aides accordées par la Région sont désormais quasi inexistantes. Quant aux aides du Département, elles font l'objet, pour les plus traditionnelles : voiries, bâtiments communaux, d'une nouvelle procédure d'attribution par le biais du Fonds d'Intervention Communal, qui rend le système plus lisible mais certainement moins souple et surtout sur un volume de travaux plafonné à 500 000 euros sur 3 ans. Les programmes de voiries en traverse vont faire l'objet de priorités plus strictes que par le passé liées aux possibilités financières du Conseil général. Quant à l'aide de l'Etat par le biais de la Dotation Globale d'Equipement, elle diminue de par l'augmentation du nombre de demandes pour un même volume de finances allouées.

 - Section de fonctionnement, budget équilibré à 549 594 euros en recettes et dépenses. Tout comme l'an dernier, le Conseil note la hausse des coûts liés aux achats d'énergie, des charges liées au personnel et de la participation financière de la commune pour les élèves du primaire aux écoles de Riom, Mozac et Marsat.
 - Section d'investissement, budget équilibré à 507 985 euros. Dans ce budget figure les restes à réaliser de projets 2009 pour des travaux non engagés ou en cours, comme la place de la Fontaine à Saint-Genès, la réfection du chemin « Champ du Chemin » et la restauration de la toiture de la grange communale. A noter dans les nouveaux projets, la réfection des chemins des « Verguières » et de « Marcoïn », le traitement acoustique de la salle polyvalente du bourg de Malauzat, la clôture du terrain de football et la création d'un columbarium au cimetière.
- ❖ Vote du Budget eau et assainissement 2010. En section d'exploitation le budget est équilibré à 57 806 euros en recettes et dépenses et à 56 984 euros en section d'investissement. L'extension du réseau d'assainissement de la station de relevage route d'Enval est portée en investissement pour 2010.
- ❖ Régie Cantine/CLSH. Par délibération du 5 février 2010, le Conseil avait approuvé la fusion des 2 régies créées initialement pour la gestion de la cantine et du CLSH. Afin de répondre à la demande du Trésor Public, la nature des encaissements effectués sera dorénavant précisée.
- ❖ Projet de parking. Le 5 février le Conseil a donné un accord de principe pour le lancement du projet et s'adjoindre les services d'un cabinet pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le cabinet GEOVAL propose ses services pour 2 392 euros TTC. Sa mission consisterait à organiser les réunions préalables, préparer le dossier de « déclaration préalable de travaux », suivre le déroulement et la réception les travaux. De plus GEOVAL préconise de solliciter le bureau d'étude ALPHA BTP pour connaître la constitution du sol et donc vérifier la faisabilité du projet, proposer les méthodes de mise en œuvre et contrôler chaque phase des travaux. Le paiement des honoraires d'ALPHA BTP serait pris en compte par la commune. Honoraires pouvant varier de 5 956 euros TTC à 7 974 euros TTC suivant l'étendue de l'intervention. Le Conseil autorise le maire à signer les lettres de commande.
- ❖ Nom de domaine pour site internet. Les noms de domaines, en l'occurrence MALAUZAT.FR pour notre commune, sont attribués et gérés par l'Association Française pour le Nomme Internet en Coopération (AFNIC). Sur délibération du Conseil municipal, le Conseil général propose de prendre en charge, à titre gracieux, les démarches au nom de chaque commune.

Questions posées en fin de séance et prises en compte par la municipalité :

- Classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement « L'Eau Vive », ainsi que de la numérotation des pavillons et du nommage de l'impasse.
- Signalétique routière dans le hameau des Moulins Blancs, remise en état de l'aire de jeux, débroussaillage autour de l'ouvrage sur l'ancien réseau d'alimentation du réservoir d'eau de la ville de Riom et entretien de l'escalier métallique vers la grotte de Saint-Genès l'Enfant.